

Prise de position du gouvernement fédéral sur la politique européenne de Charles de Gaulle (10 septembre 1960)

Légende: Le 10 septembre 1960, le gouvernement fédéral allemand fait état de son désir de compromis quant aux conceptions du président français De Gaulle en ce qui concerne la coopération européenne et atlantique.

Source: Assemblée parlementaire européenne - Documents de séance 1960-1961. 06.10.1960, n° 68. [s.l.].

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/prise_de_position_du_gouvernement_federal_sur_la_politique_europeenne_de_charles_de_gaulle_10_septembre_1960-fr-af0df3bc-82b3-4af6-9749-01e8d943be00.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Prise de position du gouvernement fédéral sur la politique européenne de Charles de Gaulle (10 septembre 1960)

[...]

"Au cours des dernières semaines, le général de Gaulle, président de la République française, est intervenu dans la discussion sur le renforcement de la politique occidentale et l'unification de l'Europe. Il a exposé ses idées successivement aux chefs de gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Italie et il les exposera vers le milieu du mois aux premiers-ministres de Belgique et du Luxembourg. Il a aussi exposé ses plans devant un plus large auditoire au cours d'une conférence de presse, contribuant ainsi à hâter l'échange de vues sur la collaboration occidentale et l'unification de l'Europe.

On ne peut que se féliciter, du côté allemand, de cette conséquence de l'initiative de de Gaulle. Au moment où Khrouchtchev se prépare à mettre en accusation le monde occidental devant l'Assemblée générale des Nations Unies, et, par des menaces et des promesses, à entraîner avec lui sur la voie du communisme les Etats encore indécis et ceux qui viennent d'accéder à l'indépendance, il est bon que le monde occidental prenne conscience le plus rapidement possible de sa propre force et de la valeur de la coopération.

Les déclarations de de Gaulle, qui constituent de la part de la France un apport aux prochains entretiens, laissent apparaître clairement qu'il a l'intention de contribuer à renforcer la collaboration politique en Occident et en particulier en Europe. Dans sa conférence de presse, le général de Gaulle a dit : "Du côté des totalitaires, il nous paraît évident qu'il s'agit, par les secousses spectaculaires de leur propagande, d'alarmer et, par conséquent, de dérouter l'Occident". Pour le Président de la République française, l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest implique trois conditions essentielles : a) une certaine détente qui peut être obtenue en renonçant aux invectives réciproques et qui est le préalable à des négociations auxquelles ne participeraient qu'un petit nombre de pays, b) un commencement réel de désarmement et plus spécialement de désarmement nucléaire et c) un petit commencement de coopération sincère, non pas pour servir de propagande mais pour venir effectivement en aide aux pays en voie de développement. Dans aucun de ces trois domaines, a ajouté de Gaulle, on n'a jusqu'à présent réalisé des progrès. C'est pourquoi la France ne relâchera pas son effort.

Il n'est pas besoin de souligner que ces conditions préalables à une détente, énoncées en trois points, correspondent entièrement aux conceptions du gouvernement fédéral. Quant aux propositions de de Gaulle en vue d'une collaboration politique accrue des six gouvernements de la Communauté économique européenne, sur la base d'une infrastructure institutionnelle quadripartite et d'un referendum européen, elles sont à considérer comme contribution à la discussion qui reprend maintenant avec plus de vigueur pour parvenir à une meilleure coopération politique, économique et culturelle entre les pays européens. L'idée de supranationalité et de délégation de la souveraineté nationale à des institutions supranationales manque dans la conception de de Gaulle. Cela n'empêche pas que la discussion de ces problèmes pourra continuer car l'idée de la supranationalité est acceptée par la majorité des membres de la C.E.E. et aussi par le gouvernement fédéral. (Aux Pays-Bas et dans la République fédérale, un referendum de ce genre ne peut avoir lieu, car la Constitution s'y oppose). Le Président de la République française a donc montré sa volonté de renforcer la collaboration européenne. Ses propositions en ce domaine peuvent être discutées, mais il n'a rien dit qui puisse laisser croire que la France ne participera plus à l'œuvre commune, si ces propositions n'étaient pas acceptées ou ne l'étaient que partiellement.

Les traités européens restent en vigueur et la France ne met en question ni leur contenu, ni leur durée. Pour la France aussi, l'esprit et la lettre des traités de Rome restent le moyen qui permet de faire progresser l'unité économique de l'Europe et de la renforcer. Ceci est d'ailleurs vérifié par le fait que c'est la France qui, initialement, a pris l'initiative de l'accélération de la mise en œuvre du traité de la C.E.E. En ce qui concerne l'organisation de l'Europe, de Gaulle a déclaré : "Construire l'Europe, c'est évidemment quelque chose d'essentiel. Pourquoi faudrait-il que ce grand foyer de la civilisation, de la force, de la raison, de la prospérité s'éteigne sous sa propre cendre ?"

L'allusion de de Gaulle à une Assemblée des peuples européens, formée par les délégués des parlements

nationaux et dont la délibération périodique lui semble nécessaire, signifie un rejet des élections européennes au suffrage universel direct de l'Assemblée parlementaire européenne, telles qu'elles avaient été prévues dans les traités de Rome et dans le traité modifié de la C.E.C.A. et telles qu'elles avaient été décidées en principe par l'Assemblée parlementaire européenne à Strasbourg au mois de mai de cette année. Les décisions de cette Assemblée parlementaire ne sont évidemment que des recommandations au Conseil de ministres, c'est-à-dire aux gouvernements. Sur ce dernier point, une modification des traités de Rome n'a pas été envisagée. Enchaînant sur sa proposition de referendum européen, "l'adhésion populaire qui est indispensable à l'Europe", de Gaulle a dit : "Il se trouve que les inimités d'antan entre les Etats de l'Europe sont réduites à bien peu de choses. Il se trouve que l'occasion se présente d'organiser entre eux cette coopération".

[...]